

Délibération n° 20240040

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
13	0	0

Date de convocation
31 Octobre 2024

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du Mercredi 06 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
Messieurs Karim **Chiha**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absent.e.s : Aurélie **Jasottes** absente, représentée par Marie-José **Vincent**
Olivier **Duval** absent, représenté par Yannick **Maruéjols**

Secrétaire de séance : Karim **Chiha**

Objet : Tarifs pour la location de salles municipales

Compte tenu de la hausse de demandes de location de salles municipales,

- par des associations ou des entrepreneurs privés,
- pour des créneaux horaires annuels,

la commission « Vie Associative » a retravaillé la grille des tarifs à appliquer.

Salle	Association / Auto-Entrepreneur	Location pour 1 an
Maison des associations	De Vielmur	Gratuit
	Du secteur CCLPA ou canton Plaine de l'Agout	100 € par créneau horaire
	Extérieur à ce territoire	150 € par créneau horaire
Maison des Sports	De Vielmur	Gratuit
	Du secteur CCLPA ou canton Plaine de l'Agout	100 € par créneau horaire
	Extérieur à ce territoire	150 € par créneau horaire
Salle Multisports JL Etienne	De Vielmur	Gratuit
	Du secteur CCLPA ou canton Plaine de l'Agout	100 € par créneau horaire
	Extérieur à ce territoire	150 € par créneau horaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à mettre en place les tarifs de locations désignés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 081-218103158-20241106-D_2024_0040-BF



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 06 Novembre 2024

Le Secrétaire de séance,
Karim **Chiha**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CR', written over a horizontal line.

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »